

CYCLE DE L'EAU

39^e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 16 - Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

ENTRE ATTENTES ET CONTRAINTES, COMMENT REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?



INTERVENANTS



Animation par **Hélène HERZOG-STASI**

Claudine BRELET
Anthropologue

Michel DEMOLDER
Président de la Collectivité Eau du bassin Rennais

Nicolas JUILLET
Président du Syndicat des eaux de l'aube (SDDEA),
Président du Comité de bassin Seine-Normandie,
membre du bureau de la FNCCR

Christophe LIME
Vice-président du Grand Besançon Métropole
en charge de la gestion de l'eau potable et des
eaux fluviales, Président du Conseil d'orientation
de France Eau Publique de la FNCCR,
membre du bureau de la FNCCR

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à toutes et tous. Je ne vous ferai pas l'affront de vous présenter France Eau Publique (FEP). Ce réseau de collectivités et d'acteurs engagés soutient l'idée que l'eau est un bien commun, qui doit être géré publiquement pour garantir un accès durable et solidaire à cette ressource.

Depuis sa création, il y a 20 ans, FEP a parcouru un beau chemin. Aujourd'hui, cette organisation compte 130 membres, qui représentent 17 millions de citoyens en eau et 13 millions en assainissement.

*Dans cette table ronde, **nous nous intéresserons aux atouts de la gestion publique face aux défis qualitatifs et quantitatifs touchant à l'eau.** La gestion publique est-elle le meilleur outil pour mettre en œuvre les politiques de développement des territoires, en conciliant les attentes des usagers, les enjeux climatiques et les contraintes de financement ? Il n'y aura guère de suspense sur ce point, puisque nos intervenants confirmeront tous l'intérêt de la gestion publique. Nous les inviterons à étayer leur position, de manière à comprendre les tenants et aboutissants de cette question.*

Hélène HERZOG-STASI

Je vous présenterai prochainement **Claudine BRELET**, qui n'a pas encore rejoint la séance.

Michel DEMOLDER, vous êtes Président d'Eau du bassin rennais.

Nicolas JUILLET, vous êtes Président du Syndicat des eaux de l'Aube et Président du Comité de bassin Seine-Normandie.

Enfin, **Christophe LIME**, vous êtes Président de France Eau Publique et Vice-président du Grand Besançon.

Michel Demolder, Eau du bassin rennais couvre aujourd'hui six communautés de communes, dont trois dans leur totalité. Au 1^{er} janvier 2025, 82 communes seront rattachées à notre structure.



Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, VOUS ÊTES PARVENUS À METTRE SUR PIED UNE COOPÉRATION ENTRE UNE GROSSE COLLECTIVITÉ ET SON TERRITOIRE. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE PARTENARIAT, AU-DELÀ DU TRAVAIL D'HARMONISATION ?

Michel DEMOLDER



Avec la loi MAPTAM puis la loi NOTRe, les métropoles ont repris la compétence eau. À cette époque, il existait déjà sur notre territoire un syndicat chargé de la préservation des ressources et de la production, et plusieurs syndicats de distribution.

Lors de sa création, en 2015, notre syndicat couvrait 56 communes. **Nous avons engagé un travail sur l'harmonisation du prix de l'eau, de manière à favoriser la solidarité entre urbains et ruraux.**

Nous avons également instauré une tarification sociale et écologique, dite « progressive » : au-delà des 10 premiers m³ d'eau, qui sont gratuits, le prix de l'eau augmente en fonction de la consommation. Les familles nombreuses et les bénéficiaires des minimas sociaux reçoivent un chèque eau.

Un lien immédiat s'est créé entre Rennes Métropole, qui compte 43 communes, et le syndicat mixte de la collectivité Eau du bassin rennais. Des groupes

de travail se réunissent régulièrement pour discuter du prix de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit d'harmoniser les tarifs avec ceux des autres communautés de communes, qui n'ont pas encore repris la compétence assainissement.

Par la suite, nous avons souhaité créer une société publique locale en charge de la production et de la distribution de l'eau. Cette société a vu le jour en avril 2015. Dans un premier temps, elle a assuré la production et la distribution d'eau sur le secteur de la ville de Rennes. À compter du 1^{er} juillet 2025, elle gèrera la distribution d'eau pour le compte des 75 communes.

Hélène HERZOG-STASI

DE VOTRE POINT DE VUE, LA PRIORITÉ CONSISTAIT DONC À HARMONISER LE SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Michel DEMOLDER

C'est bien cela. Nous avons besoin d'une cohérence dans le prix de l'eau, de manière à éviter des disparités tarifaires entre les usagers. Nous souhaitons aussi assurer la maîtrise de ces services publics. Jusqu'alors, la gestion de l'eau était assurée par des délégations de service public. Après un débat sur le statut juridique (régie ou SPL), notre choix s'est porté sur la SPL pour la gestion de l'eau. Pour l'assainissement, en revanche, la totalité des communes de Rennes Métropole ont privilégié le modèle de la régie.

Hélène HERZOG-STASI

SUR VOTRE TERRITOIRE, LES RESSOURCES SONT TRÈS DIVERSIFIÉES. DE CE POINT DE VUE, L'EAU A-T-ELLE JOUÉ UN RÔLE FÉDÉRATEUR ?

Michel DEMOLDER

90 % de nos ressources sont localisées en dehors de notre territoire : notre alimentation en eau provient du Couesnon (qui dépend du pays de Fougère) et de la Rance (qui est localisée dans les Côtes-d'Armor).

Michel DEMOLDER

Nous travaillons avec les intercommunalités voisines et nous avons initié un chantier de protection de la ressource, qui a été amplifié par le projet Terre de Sources.

En 2021, nous avons conclu un contrat de coopération avec la quasi-totalité des EPCI et le département d'Ille-et-Vilaine, qui porte notamment sur l'enjeu de l'eau. Nous avons la chance d'être implantés dans un territoire qui possède un syndicat mixte départemental. Ce dernier sécurise la distribution de l'eau et veille à la solidarité entre communes rurales et communes urbaines.

Hélène HERZOG-STASI

D'APRÈS VOUS, LA GESTION PUBLIQUE PERMET-ELLE DE DÉPASSER LES OPPOSITIONS ET CONTRASTES ENTRE DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE TERRITOIRE ?

Michel DEMOLDER

Il est certain que la gestion publique contribue à créer des liens entre les métropoles et les territoires ruraux, qui connaissent des problématiques différentes. J'ajoute que la nécessité de rechercher nos ressources en eau en dehors de notre territoire entraîne inévitablement des difficultés nécessitant de la coopération entre territoires. Ces défis doivent être appréhendés collectivement.

Hélène HERZOG-STASI

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER TERRE DE SOURCES, CE PROJET DONT VOUS ÊTES L'INITIATEUR ? DANS QUELLE MESURE LA GESTION PUBLIQUE A-T-ELLE PERMIS D'ÉLABORER CET OUTIL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Michel DEMOLDER

Terre de Sources est le fruit de notre participation à l'appel à projets Territoire d'Innovation, lancé par France Relance en 2019. Le projet a démarré en 2020, et bénéficie de subventions jusqu'en 2028. Auparavant, nous avons déjà ouvert des marchés publics avec la ville de Rennes, notamment pour la restauration. Il s'agissait d'encourager les producteurs à être vigilants envers la ressource en eau.

Hélène HERZOG-STASI

CETTE DÉMARCHE AVAIT DONC POUR BUT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ?

Michel DEMOLDER

L'objectif est bien de protéger la ressource en eau, en supprimant la plupart des pesticides. Pour obtenir le label Terre de Sources, les producteurs partenaires doivent s'engager aussi à ne pas utiliser d'OGM ni d'huile de palme, et à produire des légumes de saison. Nous avons développé ce label à partir de notre compétence qualité de l'eau, et nous nous sommes associés avec les collectivités gérant la compétence qualité de l'air pour imaginer une forme de paiement tenant compte des services écosystémiques rendus. Les produits des agriculteurs labellisés sont valorisés au sein d'un marché constitué des 61 collectivités en charge de la restauration scolaire.

Dans le même temps, nous avons créé une société coopérative d'intérêts collectifs, qui dispose de plusieurs collèges (producteurs, transformateurs, collectivités, associations de consommateurs et environnementales, et enfin salariés). Cette structure assure la promotion des produits Terre de Sources et mène un travail sur les filières, notamment pour favoriser la transition agroécologique. Par exemple, nous nous efforçons de faire émerger ou relancer des filières comme le sarrasin. Il faut savoir que moins de 20 % du sarrasin consommé en Bretagne est produit sur place.

À ce jour, 11 filières sont accompagnées et 140 producteurs sont impliqués. Nous souhaitons porter ce nombre entre 400 et 500 d'ici 2028.

Hélène HERZOG-STASI

PENSEZ-VOUS QUE CE PROJET AURAIT ÉTÉ POSSIBLE DANS UN AUTRE MODÈLE DE GESTION ?

Michel DEMOLDER

Quelques élus avaient commencé à réfléchir à ce projet, sans bien savoir comment le concrétiser, car nous n'avions pas encore connaissance des appels à projets de France Relance.

Terre de Sources nous conduit à travailler non seulement avec les producteurs, mais aussi avec les consommateurs. Tous les territoires adhérents se sont dotés d'un projet alimentaire territorial (PAT), intégrant les structures agricoles, les associations de consommateurs et les associations environnementales.

Michel DEMOLDER

Ce tissu nous permet de lancer des animations diverses dans les territoires, à la fois à Rennes, mais aussi à Fougère Agglomération ou à Dinan Agglomération. Nous avons aussi accueilli des élus de Niort, Laval ou Strasbourg, notre ambition étant de créer un label Terre de Sources national.

Hélène HERZOG-STASI

CETTE INITIATIVE CONTRIBUE À METTRE EN COHÉRENCE LA GESTION DE L'EAU AVEC D'AUTRES OUTILS DE PLANIFICATION DES COLLECTIVITÉS, À L'INSTAR DU PAT. EXISTE-T-IL UNE ARTICULATION SIMILAIRE AVEC LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ?

Michel DEMOLDER

Oui, car une partie de la pollution de l'air est due à l'activité agricole.

Nous avons aussi eu l'opportunité de reprendre un barrage à EDF. Nous souhaitons qu'à terme, la collectivité produise 50 % de l'énergie consommée – contre 25 % aujourd'hui. Cela passera aussi par le développement de fermes photovoltaïques.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI POUR CE TÉMOIGNAGE.

NICOLAS JUILLET, VOUS ÊTES LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE L'AUBE, À CHEVAL SUR LA MARNE ET L'YONNE. VOUS TRAVAILLEZ DE LONGUE DATE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE MONDE AGRICOLE. QUELLE FORME CETTE COOPÉRATION PREND-ELLE ?

Nicolas JUILLET



Je rappellerai que le syndicat départemental de l'Aube est né il y a 80 ans. Au départ, nous accom-

pagnions surtout les collectivités dans la distribution de l'eau en régie. Après la loi MAPTAM et la loi NOTRe, des transferts de compétences ont été opérés. En 2017, 65 syndicats ont été dissous simultanément, et il a fallu les absorber. Cela n'a pas été sans mal, mais nous y sommes parvenus.

Aujourd'hui, notre territoire possède 200 captages, pour 300 000 habitants. À l'avenir, près de 60 % du département serait couvert par ces captages. Mais nous n'aurons jamais les moyens financiers d'accompagner cette trajectoire. Le département a été découpé en huit zones, et la gestion est assurée à l'aide de schémas départementaux d'alimentation en eau potable. **Notre stratégie intègre à la fois les actions de court et moyen terme et les actions de très long terme, pour que les investissements réalisés aujourd'hui restent pertinents sur une longue période. Je rappelle qu'il faut compter entre 80 et 100 ans pour amortir certains investissements sur un réseau d'eau.**

Nous avons lancé notre stratégie 2100 à l'échelle départementale, avec le concours du BRGM et du Pirein-Seine, groupement de recherche basé à Paris. Nous concentrons nos actions sur les captages prioritaires du département, en vue d'améliorer et de suivre la qualité de l'eau. Puisque notre syndicat départemental porte aussi la compétence assainissement et la compétence GEMAPI, une approche globale du cycle de l'eau s'impose. Chaque goutte d'eau doit être protégée pour pouvoir servir à tous.

Nous travaillons en partenariat avec la Chambre d'agriculture, mais aussi avec la Fédération des chasseurs. Depuis quelques années, nous coordonnons nos actions avec Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ainsi, des zones d'expansion des crues ont été aménagées et les zones de captage ont été protégées. Enfin, nous avons lancé une étude pour rationaliser la profusion d'indicateurs à l'échelle départementale : leur nombre a pu être abaissé de 500 à 40.

J'insiste de nouveau sur l'importance d'inscrire ces mesures dans le temps long. De ce point de vue, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) me semblent inutiles, car limitées à cinq ans.

Hélène HERZOG-STASI

LA POSSIBILITÉ DE SE PROJETER SUR UN HORIZON DE LONG TERME, EN TENANT COMPTE DE L'HISTORIQUE DU TERRITOIRE, EST-ELLE UN AUTRE ATOUT DE LA GESTION PUBLIQUE ?

Nicolas JUILLET

Certaines collectivités ont fait le choix de la délégation de service public, mais dans ce modèle, seule l'exploitation du réseau est confiée à un délégataire. La politique reste la prérogative des élus, quel que soit le mode de gestion adopté. Il appartient donc aux élus de reprendre la main sur la politique de gestion de leur territoire.

Hélène HERZOG-STASI

VOTRE SYNDICAT EST AUSSI MAÎTRE D'OUVRAGE SUR UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE. EST-CE UN FACTEUR FACILITANT ?

Nicolas JUILLET

Ce devrait être le cas, pour autant que toutes les parties prenantes adhèrent au schéma proposé. Notre syndicat est effectivement maître d'ouvrage sur près de 180 captages du département, pour un total de 200 captages. Cela nécessite un travail constant avec les élus locaux, avec les agriculteurs et les industriels. Nous avons d'ailleurs créé un observatoire de l'eau à l'échelle départementale, partiellement financé par le Conseil départemental, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Hélène HERZOG-STASI

EN PRÉPARANT CETTE TABLE RONDE, VOUS AVEZ AFFIRMÉ QU'IL EST NÉCESSAIRE DE CRÉER UN PACTE TERRITORIAL ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LES ACTEURS LOCAUX POUR PROTÉGER LA RES-SOURCE. QU'ENTENDEZ-VOUS PAR LÀ ?

Nicolas JUILLET

Je considère que l'analyse des enjeux du territoire doit être partagée par l'ensemble des parties prenantes. C'est à cette condition que nous pouvons concevoir ensemble des solutions. **Cela implique de conduire un travail à l'échelle globale du territoire et à l'échelle des filières. Nous devons aussi tenir compte des besoins de l'agro-industrie, qui portent notamment sur les outils de transformation. De fait, ce sont les industriels et les agriculteurs qui prennent les risques économiques, et non la collectivité.**

Il est donc indispensable de les accompagner dans une démarche de long terme.

Hélène HERZOG-STASI

NICOLAS JUILLET, VOUS SOUHAITERIEZ QUE LES MÉCANISMES DE COMPENSATION DES GRANDS PROJETS PROFITENT À L'EAU, ET VOUS AVEZ LAN-CÉ UNE INITIATIVE EN CE SENS. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE D'AVANTAGE ?

Nicolas JUILLET

Un projet d'EPR est à l'étude dans l'Aube, à la limite de la Seine-et-Marne. S'il devait aboutir, une partie des surfaces agricoles serait réaffectée au futur site. L'arrivée de l'EPR serait certes une opportunité intéressante pour le développement du territoire, mais elle ne doit pas nuire à l'environnement. C'est pourquoi des mécanismes de compensation obligatoire doivent être instaurés. Ils permettraient d'améliorer le fonctionnement global du bassin de la Seine, en amont de l'Île de France. Nous pourrions ainsi réhabiliter des tourbières et des zones humides importantes.

L'EPTB, la métropole et le Président Patrick Ollier sont favorables à ces actions. Monsieur Ollier m'a fait part de sa volonté de créer un poste, au syndicat des eaux, pour travailler sur ce dossier.

Retenir l'eau dans les sols en amont de l'Île-de-France est un enjeu primordial pour limiter les impacts des inondations sur Paris et améliorer notre résilience face aux sécheresses. Les compensations environnementales nous aideront à agir dans cette direction. Nous avons abordé ce sujet avec la préfète, qui a rapidement organisé une réunion avec l'ensemble des partenaires. L'association des maires de l'Aube a également décidé de valider cette orientation.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS ABORDÉ CE SUJET AVEC LE PRÉSIDENT D'EDF ?

Nicolas JUILLET

Je ne me suis pas entretenu directement avec le Président d'EDF, mais j'ai échangé avec le responsable de la centrale nucléaire de Nogent et au représentant d'EDF qui siège au Comité de bassin Seine-Normandie. Tous les acteurs du territoire doivent porter notre cause d'une même voix, en soulignant que les compensations permettront d'améliorer le fonctionnement global du bassin.

Hélène HERZOG-STASI

CHRISTOPHE LIME, LA GESTION PUBLIQUE EST DAVANTAGE ORIENTÉE SUR LA PRÉSERVATION ET LES ACTIONS DE MOYEN ET LONG TERME QUE SUR LE TRAITEMENT ET LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, QUI SONT PLUTÔT DU RESSORT DES ENTREPRISES PRIVÉES. LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EST-ELLE L'APANAGE DE LA GESTION PUBLIQUE ?

Christophe LIME



En tout état de cause, la préservation de la ressource fait partie de nos valeurs. **En tant qu'élus, nous savons que l'eau est appelée à prendre une place déterminante dans l'ensemble des aménagements de nos territoires. Les politiques d'urbanisme, d'économie ou d'agriculture seront de plus en plus guidées par les réflexions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau.**

Aujourd'hui, le climat de Besançon est semblable à celui de Lyon. Si cette tendance se poursuit, nous pourrions connaître le climat de Séville en 2050.

Certaines collectivités vont devoir retravailler intégralement leur plan d'urbanisme, en se préparant au zéro artificialisation nette. Encore une fois, l'eau deviendra une composante essentielle dans les perspectives de long terme. La gestion publique s'inscrit effectivement dans le temps long, qui est plus propice à la prospective. Il faut à la fois du dialogue et de la cohérence entre l'ensemble des politiques, même s'il est parfois nécessaire de recourir à des solutions industrielles, comme c'est le cas pour les PFAS.

En délégation de service public, nous ne pouvons pas être sachants dans tous les domaines. Avec l'appui de nos encadrants, nous prenons toutefois des décisions et fixons des orientations, avec le parti pris suivant : limiter autant que possible les solutions d'industrialisation, pour des raisons

environnementales mais aussi de coûts.

De mon point de vue, la gestion publique actuelle s'attache à trouver des solutions, mais ne traite pas les problèmes. Depuis deux ans, les grands acteurs du marché inventent de nouveaux procédés (réutilisation des eaux usées, désalinisation). D'après nous, ces technologies ne répondent pas à nos besoins.

Hélène HERZOG-STASI

ESTIMEZ-VOUS QUE LA GESTION PUBLIQUE, QUI REQUIERT BEAUCOUP DE TEMPS, EST ADAPTÉE À DES ENJEUX URGENTS ?

Christophe LIME

Toute la question est de savoir comment les acteurs publics coopèrent. Ces derniers se rencontrent autour de différentes thématiques, qu'il s'agisse des schémas de cohérence territoriale ou des schémas régionaux air climat énergie. Ils ont donc, en principe, l'habitude de travailler ensemble. Plutôt que de rechercher seuls des solutions, ils privilégient la voie de la coopération entre élus, de manière à identifier des solutions de court terme permettant de franchir la crise. **Mais l'objectif est bien d'atténuer le plus possible les effets de la crise, tout en s'y adaptant à plus long terme.**

Hélène HERZOG-STASI

LE RÉSEAU FEP A D'AILLEURS VOCATION À FAIRE BÉNÉFICIER L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS DE L'EXPÉRIENCE ET DE L'AVANCE ACQUISE PAR LES STRUCTURES PIONNIÈRES, À L'INSTAR DU GRAND BESANÇON.

Christophe LIME

L'objectif du réseau FEP est de mobiliser l'expertise la plus intéressante dans chaque collectivité pour opérer un partage d'expérience entre territoires. Grâce à notre réseau, nous sommes en mesure d'apporter des perspectives et de mettre à profit, à titre gracieux, l'expertise des acteurs les plus avancés dans certains domaines.

Par ailleurs, nous avons signé un accord, il y a deux semaines, avec l'école d'ingénieur publique de Strasbourg (ENGEES). Ce partenariat a pour but de créer des liens entre les collectivités et la recherche. De fait, une partie des solutions à venir sont en construction dans les universités et les laboratoires de recherche.

Christophe LIME

Ces derniers ont besoin d'un terrain de jeu pour déployer leurs propositions à une échelle plus large que celle de la simple expérimentation. Il s'agit de travailler avec les établissements de recherche pour faire émerger des solutions de préservation de l'environnement, au coût le plus mesuré possible.

Hélène HERZOG-STASI

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES ACTIONS QUE VOUS AVEZ MISES EN ŒUVRE DEPUIS PLUS DE VINGT ANS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND BESANÇON, AFIN D'ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES ? JE PENSE EN PARTICULIER AU TRAVAIL MENÉ EN CONCERTATION AVEC UNE SOIXANTAINES D'AGRICULTEURS ALIMENTÉS PAR LE CAPTAGE DES SOURCES D'ARCIER.

Christophe LIME

À l'époque de l'occupation romaine, un aqueduc avait été créé pour approvisionner Besançon à partir des sources d'Arcier, sur un périmètre de 104 km². Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'eau se dégradait régulièrement. Nous avons donc réuni toutes les parties prenantes pour leur exposer la problématique. Je leur ai expliqué d'emblée que mon propos n'était pas de chercher des coupables, mais de trouver des solutions.

Par chance, notre territoire était déjà engagé depuis plusieurs années sur la préservation de l'environnement. Les agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement financier des agences de l'eau pour diminuer les entrants, planter des haies, encore tenir un suivi de la population de vers de terre, etc.

Dans un premier temps, nous nous sommes employés à stabiliser la qualité de l'eau. Mais cette tâche se complexifie, à mesure que la recherche progresse dans la détection de polluants. De ce fait, la qualité de notre eau peut paraître stable au regard des critères actuels, alors qu'elle s'est améliorée au cours des dernières années. Croyez-moi, ce phénomène est difficile à expliquer à la population !

Enfin, pour avoir une bonne connaissance de notre ressource, nous avons créé un comité scientifique. Il s'agit de comprendre le cheminement de l'eau, depuis son infiltration jusqu'à sa sortie.

Hélène HERZOG-STASI

CLAUDINE BRELET, VOUS VENEZ DE PUBLIER UN LIVRE INTITULÉ *RÉENCHANTER L'EAU : PLAIDOYER ANTHROPOLOGIQUE*. DANS CET OUVRAGE, VOUS ÉCRIVEZ : « LE DROIT À L'EAU, EN TANT QUE DROIT FONDAMENTAL, EST ESSENTIEL AU PLEIN EXERCICE DU DROIT À LA VIE ET DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME ». CE CONCEPT JURIDIQUE, TRÈS RÉCENT, EST AU FONDEMENT DE LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU.

POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE PART DES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT INCITÉE À ÉCRIRE CE LIVRE ?

Claudine BRELET



Ma thèse de doctorat s'intitule *La création des Nations Unies : un projet de civilisation*. Étant une élève de Claude Lévi-Strauss, je revendique le fait d'être un peu sauvage, c'est-à-dire d'avoir les qualités d'adaptation des sauvages. J'aime aussi provoquer, car les mots doivent être utilisés comme des aiguilles d'acupuncture.

L'anthropologie de l'eau est née autour de l'an 2000, à la demande du directeur de la division des sciences de l'eau et du secrétaire du programme hydrologique international de l'UNESCO. Ce dernier m'a demandé de trouver le moyen d'intégrer la diversité culturelle à l'hydrologie. Ce fut un tournant dans l'histoire de l'environnement et de l'hydrologie, une discipline qui s'est d'ailleurs transformée. L'anthropologie de l'eau est née de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 2 novembre 2001.

Claudine BRELET

Ce texte a été le préluce de la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles, adoptée en 2005 à Paris par l'UNESCO. La démarche a été lancée par des « missionnaires », en réponse au débat politique opposant le commerce (le mercantilisme) à la culture (caractérisée par son éthique et son respect des populations, des personnes et des territoires). À l'époque, on craignait aussi l'homogénéisation de la culture générée par les processus de mondialisation.

Mon livre est un plaidoyer anthropologique. Il défend la prise en compte du droit d'accès à l'eau potable et l'assainissement, car l'anthropologie a pour objet l'étude de la vie humaine sous tous ses aspects, tant matériels que symboliques.

Le droit de l'eau est effectivement très récent. Il a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution historique du 28 juillet 2010, au terme d'un long combat.

Le droit de l'eau est essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. Il découle du droit à un niveau de vie suffisant consacré par l'article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'eau est multidimensionnelle, et ne saurait se réduire à l'hydrologie.

Hélène HERZOG-STASI

MADAME BRELET, QUELS MESSAGES VOUDRIEZ-VOUS PORTER AUX TROIS ÉLUS INVITÉS À CETTE TABLE RONDE, POUR QU'ILS RÉENCHARENT L'EAU À TRAVERS LEUR GESTION DE CETTE RESSOURCE ?

Claudine BRELET

Nous vivons dans un univers monoculturel, marqué par le poids de la pensée aristotélicienne et par l'héritage de Descartes. Pourtant, un véritable changement de paradigme dans l'approche du vivant est intervenu au tournant des XIXe et XXe siècles. Combien d'entre vous, par exemple, connaissent le naturaliste Alexander von Humboldt ? En France, cette discipline a eu très peu d'écho. Elle a même suscité un certain mépris.

J'ai beaucoup travaillé en Afrique, aux côtés des Maliens, des Burkinabés et des Nigériens. J'ai pu constater que les manières de travailler de ces peuples sont beaucoup plus conviviales et plus douces que les nôtres. Il serait bon d'organiser des rencontres entre des scientifiques français et les populations locales. Malheureusement, il n'y a pas

de communication réelle, en France.

Ma recommandation s'applique d'autant plus aux étudiants et chercheurs en anthropologie : il est indispensable d'observer la réalité vivante, c'est-à-dire les interactions entre humains.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI POUR CETTE INTERVENTION.

JE VOUDRAIS MAINTENANT DONNER LA PAROLE À NOTRE AUDITOIRE.



Isabelle GAILLARD (de la salle),

Présidente de l'UDAF de l'Essonne

Je représente les familles au comité de bassin, en tant que Présidente de l'UDAF de l'Essonne.

Je suis très préoccupée par l'aménagement du territoire, qui est la thématique de cette table ronde. Ce matin, j'ai appris que des élus continuent à délivrer des permis de construire et à accueillir de nouveaux habitants, alors que leur secteur est déjà touché par des pénuries d'eau. Ces pratiques me semblent extrêmement inquiétantes.

Claudine BRELET

Permettez-moi de vous relater une expérience intéressante, à ce propos. Il existe au Mali une plaine irriguée par le Niger, où trois ethnies se partagent l'eau du fleuve. Elles disposent toutes d'un accès réservé à une même surface du Niger. Cet équilibre, qui avait cours depuis des siècles, voire des millénaires, a été perturbé par la croissance démographique et les irruptions des djihadistes. Malgré tout, cet exemple édifiant montre l'intérêt de puiser dans les racines culturelles pour trouver des solutions.

Hélène HERZOG-STASI

CHRISTOPHE LIME, COMMENT MAINTENIR LE DYNAMISME D'UN TERRITOIRE (PAR EXEMPLE, L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS) TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE ?

Christophe LIME

Je ne suis pas certain que les Français aient bien compris que nous allons connaître des sécheresses importantes et que nous manquerons d'eau dans les années à venir. À partir des années 1950, des réseaux d'eau puis d'assainissement ont été aménagés sur tout le territoire.

D'ailleurs, la question de Mme Gaillard se pose aussi bien pour l'économie ou pour l'agriculture. D'ici quelques années, la problématique de l'eau nous conduira certainement à redessiner nos périmètres. Le Hauts Doubs est une zone frontalière avec la Suisse. Dans les dix ans à venir, 30 000 frontaliers de plus devraient arriver dans ce secteur, qui manque déjà d'eau. Le défi consiste à trouver un bon équilibre entre le développement économique et les exigences environnementales.

Peut-être faudra-t-il revenir aux contrats de plan. Par le passé, l'État organisait la vie commune et décrétait quelles actions devaient être déployées dans les différents territoires. Je suis d'avis que l'intervention de l'autorité de l'État, en lien avec les collectivités, doit nous permettre de trouver des solutions. Mais ces évolutions doivent être préparées dès à présent, car je doute que la population soit prête à certaines adaptations.

Richard ZEIGER (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY)

Je suis deuxième adjoint au maire de Joigny et Vice-président chargé de la transition énergétique du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne. Lors de la création de notre PLU, il y a quelques années, nous avons restreint les zones constructibles et restitué des terres aux agriculteurs. Nous avons ensuite élaboré notre PLUI, validé par la préfecture au début de ce mandat. À cette occasion, nous avons réduit davantage les espaces constructibles. Je rappelle que la loi ZAN vise le zéro artificialisation des sols à horizon 2050.

Si nous avons décidé de restreindre les zones constructibles, ce n'est pas seulement pour préserver la ressource en eau. Il s'agissait aussi de limiter l'extension des réseaux de gaz et d'électricité, qui

sont très coûteux, et surtout d'inciter les habitants à s'installer en cœur de ville.

La ville de Joigny est un site remarquable de France. Elle possède un centre-ville médiéval, qui s'est fortement paupérisé puisque les habitants ont été incités à s'installer à l'extérieur.

Nous devons aussi conserver les surfaces agricoles pour être en mesure de nourrir la population.

Dans notre PLUI, nous avons inclus une phrase incitant simplement les agriculteurs à se tourner vers l'agriculture biologique. Cependant, nous serons forcément amenés, à l'avenir, à rendre obligatoire la conversion au bio, de même que la limitation de l'arrosage. Ces mesures seront intégrées dans les futurs PLU.

La tâche s'avère longue et ardue. Nous devons nous efforcer de convaincre les populations, en leur apportant des explications. Cela nécessite de bien comprendre les enjeux, ce qui n'est pas le cas de tous les élus.

De la salle

Je suis élu dans une commune de 11 000 habitants proche de Rennes et Vice-président du syndicat Eau des portes de Bretagne. Notre syndicat a mené une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble de nos entreprises, qui représentent près de 40 % de la consommation d'eau. Grâce à ces actions, la consommation des entreprises a diminué de 15 %. À ce propos, il serait opportun que l'État assouplisse ses exigences. Il faut savoir que l'ARS interdit de réutiliser l'eau sortant d'un process pour laver les bétailières.

Dans notre bassin, la population s'est accrue de 2 % mais la consommation n'a pas augmenté.

Pour favoriser le partage de la ressource, tout le département d'Ille-et-Vilaine est interconnecté. D'une manière ou d'une autre, nous n'aurons pas d'autre choix que d'accepter les nouveaux habitants, et nous ne pourrons pas leur imposer de s'installer dans des zones éloignées de leur lieu de travail.

Les solutions passent aussi par des choix d'urbanisation différents : réduction des zones imperméabilisées, installation de récupérateurs d'eau sur les maisons, etc.

À côté de ces économies, la tarification différenciée est un autre levier d'action.

Éric BOISNARD (de la salle),

Vice-président de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, Président d'Eau Sud du pays d'Auge

Je suis Vice-président en charge des cycles de l'eau à Lisieux Normandie et Président de la régie Eau Sud du pays d'Auge.

Pour compléter ce qui vient d'être dit sur le PLU, je voudrais rappeler que l'autorité organisatrice rend un avis. Dans notre service d'urbanisme, tous les permis de construire sont soumis au service Eau Sud du Pays d'Auge, qui délivre un avis favorable ou défavorable au projet.

Christophe LIME

Je suis tout à fait d'accord avec la nécessité de prendre des mesures pour réaliser des économies d'eau. Dans le même temps, des agriculteurs continuent à planter du maïs, qui nécessite beaucoup d'eau. Les changements climatiques que nous vivons aujourd'hui sont dramatiques.

L'Espagne a créé des mégabassines pour maintenir sa production de tomates. Aujourd'hui, la ville de Barcelone elle-même est approvisionnée en eau par bateau.

Il va de soi que nous ne pouvons exiger des agriculteurs qu'ils changent leurs pratiques du jour au lendemain. Cette transition nécessite du temps et de l'accompagnement. Il faut aussi accompagner les collectivités dans cette démarche.

De même, j'entends beaucoup parler de réindustrialisation de la France, mais comment enclencher cette dynamique sans consommer d'énergie ni d'eau ? En réalité, ce sont des schémas de pensée qu'il faut remettre en cause.

Dans notre territoire, la plupart des jeunes décident de quitter Besançon et de s'installer à une quinzaine de kilomètres pour vivre dans une maison avec terrain. Mais quel élu aura le courage de leur annoncer que ce mode de vie n'est plus possible ?

Je suis convaincu que les PLUI sont indispensables, car nous ne pouvons continuer d'opposer les zones urbaines et les zones rurales. La crise que nous traversons aujourd'hui tient beaucoup à cette mécompréhension.

Hélène HERZOG-STASI

CE QUI EST INQUIÉTANT, À VOUS ENTENDRE, C'EST QUE NOUS N'EN SERIONS QU'AUX PRÉMICES DE LA CRISE.

Nicolas JUILLET

Il ne peut pas y avoir de territoires « servants » et de territoires « annexants ». Nous devons appréhender le territoire de manière globale, en considérant ses fonctionnalités.

En tant que maire d'une commune rurale de 240 habitants, je ne conçois pas de proposer des terrains à bâtir de 300 m². Il ne faudrait pas transposer la concentration verticale urbaine en concentration horizontale à la campagne.

Nous voyons bien que la solution repose sur un travail d'accompagnement, de compensation et de coopération. Il faut être très vigilant pour éviter les tensions entre milieux urbains et milieux ruraux.

Hélène HERZOG-STASI

EN TANT QUE MAIRE, SERIEZ-VOUS PRÊT À REFUSER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HABITANTS ?

Nicolas JUILLET

Sur ce point, je pense qu'il faut commencer par s'interroger sur la pertinence d'encourager l'installation de nouveaux habitants. **Une commune rurale ne peut pas envisager de s'agrandir sans avoir mesuré préalablement les conséquences de cette croissance sur les services publics. Les constructions ne sont pas exclues, pour autant qu'elles ne bouleversent pas la physionomie et les pratiques locales et ne dégradent pas les services.**

Éric TISSERAND (de la salle),

Je suis le directeur d'une SPL dans les Alpes maritimes.

Je note qu'il n'y a pas encore eu d'échanges sur les flux migratoires internes, dans cette table ronde. Je réside dans une zone où la population augmente chaque année de 0,5 %, dont 0,1 % en local et 0,5 % en provenance du reste de la France. Il faut penser le territoire non seulement en fonction de ses caractéristiques actuelles, mais aussi en prévoyant ce qu'il deviendra dans les années à venir. Or, comment pourra-t-on empêcher l'arrivée de nouveaux habitants ? C'est une problématique majeure. Pour l'instant, nous sommes forcés de construire toujours plus. C'est une fuite en avant.

Nicolas JUILLET

C'est une catastrophe économique et environnementale ! Les locaux n'ont plus les moyens d'acheter un terrain. Les biens sont donc acquis soit par des investisseurs, soit par des propriétaires fortunés.

Michel DEMOLDER

Ces débats mettent en avant la question du temps nécessaire à la planification. Il existe des outils de planification tels que les SAGE, qui permettent de rassembler les parties prenantes autour de préoccupations de long terme.

Sur le bassin de la Vilaine, nous avons lancé des études sur l'hydrologie, le milieu, les usages et le climat, de manière à réunir tous les acteurs. Depuis 30 ans, les experts du GIEC nous annoncent qu'à partir de 2050, nous connaissons parfois deux ou trois années de sécheresse successives. Dans ce contexte, nous devons forcément nous demander comment utiliser l'eau, et pour quels usages. Ce travail de priorisation devra s'effectuer de manière collective si nous voulons éviter une guerre de l'eau.

Élisabeth THIÉBLEMONT (de la salle),

Conseillère en stratégie et en prospective de Eau de Paris

Je représente Eau de Paris.

Cette table ronde révèle bien la complexité du sujet, qui est transversal et multisectoriel. J'aimerais savoir comment vos syndicats agissent pour accélérer la prise de conscience des maires.

En réalité, le cœur du problème ne concerne pas seulement l'eau, mais aussi l'animation économique du territoire ou encore les activités industrielles et agricoles. *In fine*, c'est bien l' élu qui opère la prise de décision.

Claudine BRELET

En vous écoutant, je repense à une phrase d'un rapport du GIEC de 1988, qui n'a cessé de me hanter depuis lors : « Dans cent ans, le paysage planétaire ne sera plus ce qu'on a connu de mémoire humaine ». En France, la prise de conscience des conséquences du changement climatique est encore très faible. D'ailleurs, notre pays n'a pas l'habitude de la prévention, que ce soit en santé humaine ou en santé environnementale. Notre confort et notre mode de vie facile ne sont pas propices à la prise de conscience.

Christophe LIME

En conclusion, nous voyons bien que la puissance publique doit reprendre sa place. Nous avons délégué bon nombre de compétences à d'autres acteurs, dont les intérêts divergent des nôtres. L'eau doit redevenir un bien public, ce qui est le cas dans une grande partie du monde et de l'Europe.

80 % de la distribution de l'eau dans le monde est sous gestion publique. En France, il y a une vingtaine d'années, ce service était assuré à 70 % par des acteurs publics. Ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 50 %.

La recherche est aussi une composante essentielle de la réponse. Il nous appartient de développer des partenariats public-public pour mieux prévoir l'avenir, en atténuer les conséquences et éviter de répéter les erreurs du passé.

Nos concitoyens commencent à prendre conscience de certaines réalités, mais ne sont pas encore prêts à passer à l'action. C'est à nous qu'il appartient de les faire progresser.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT AUSSI RENFORCER LA PRISE DE CONSCIENCE PARMIS LES ÉLUS, POUR QU'ILS JOUENT LEUR RÔLE DE COURROIE DE TRANSMISSION DANS LEUR TERRITOIRE.

Christophe LIME

Je suis d'accord avec cette suggestion, mais j'insisterai sur la nécessité de préserver un équilibre. Nous vivons dans une société d'oppositions, pour de multiples raisons. Malheureusement, je ne crois pas que la situation s'améliorera. Nous devons tenter de rassembler, tout en laissant chaque citoyen trouver sa place dans la société. Tel est le grand défi que nous devons relever. En tant que vecteur de rassemblement des populations, l'eau peut nous aider à atteindre ce but. Il s'agit de redonner du sens à ce bien commun, en rappelant que nos actions bénéficieront surtout à nos enfants et nos petits-enfants. France Eau Publique a donc tout intérêt à continuer à se développer, en restant à l'écoute des territoires.

Hélène HERZOG-STASI

L'eau comme élément fédérateur : c'est un bon mot pour clore cette table ronde.

Michel Demolder, Madame Brelet, Christophe Lime et Nicolas Juillet, je vous remercie pour votre participation



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39^e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Patrice Diaz